

Envoyé en préfecture le 16/01/2024

Reçu en préfecture le 16/01/2024

Publié le

ID : 085-218501443-20240115-15_01_2024_01-DE



République Française

MAIRIE DE MESNARD-la-BAROTIERE
Canton de MONTAIGU
(85500- Vendée)

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 15 Janvier 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le quinze janvier, à 20 H 00, salle polyvalente, le Conseil Municipal de la commune de Mesnard-la-Barotière, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Landry RONDEAU, à la suite de la convocation adressée le 9 janvier 2024

Nombre de conseillers en exercice : 15

Etaient présents :	Mrs RONDEAU Landry, Mmes BEAUNE Alexandra, TEILLIER Magali, Mrs ROBERT Sylvain, VITALI Yannick, Mmes OUVRARD Elise, PLANCHOT Armelle, VILLENEUVE Marie, Mrs FICHET Simon, PLUCHON Pierre, POUPET Dominique
Absents excusés :	Mmes PASQUIER Laurence, MORISSET Mary, Mrs BREMAND Romain et LIBAUD François
Pouvoirs :	Mr BREMAND Romain à Mr RONDEAU Landry, Mr LIBAUD François à Mr FICHET Simon
Secrétaire de séance :	Mme BEAUNE Alexandra

N° 15-01-2024-01 – COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DES HERBIERS : SUBVENTION POUR LA PISCINE

Les sommes versées à la Communauté de Communes du Pays des Herbiers, concernant l'utilisation de la piscine intercommunale par les élèves de l'école de la commune, sont considérées comme des subventions de fonctionnement.

Le conseil municipal accepte donc de verser la somme de 640.70 euros à la Communauté de Communes du Pays des Herbiers concernant l'utilisation de la piscine intercommunale par les élèves de l'école privée de Mesnard la Barotière.

Les crédits sont inscrits à l'article 657351 du budget primitif 2023.

Date de publication
16/01/2024

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Landry RONDEAU

Signé électroniquement par Landry
Rondeau
Date de signature : 16/01/2024
Qualité : Maire de Mesnard la
Barotière

